



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service agriculture et forêt
Mission défrichement
Christine KFOURN
04 94 46 81 88
christine.kfourn@var.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 11/01/2023

Le directeur départemental des
territoires et de la mer

à

Monsieur le président de la
Communauté d'agglomération Sud
Sainte Baume

Objet : Saisine – LA BEGUDE-Mise en culture

Référence : CPS-22.310/211

Pièce jointe : Un dossier numérique

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, le dossier complété sur le projet d'une mise en culture soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune LA BEGUDE (lieu-dit : DOMAINE DE LA BEGUDE).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

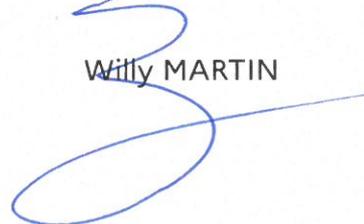
- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R.122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis du président de la Communauté de communes Provence Verdon interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier de mise à disposition du public et transmis au maître d'ouvrage.

pour le directeur départemental des
territoires et de la mer et par délégation,
Le responsable de la mission défrichement,

Willy MARTIN



Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Agriculture et Forêt - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-saf-bfdpci@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr